



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 112 CC/29

Réunion du 07/03/2018

Membres : MM. LECOUR – BELORGEY – DA SILVA – FAORO – VALOT.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 25 FEVRIER 2018

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

Match 19708745 D4 A USSE 3 – MFV 4 du 25/02/2018

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de USSE et MFV.

La Commission rappelle aux 2 clubs

- qu'il n'y a pas besoin d'internet au stade pour faire la F.M.I
- que tous dirigeants susceptibles de faire la FMI doit être formés par le club et être en possession d'un identifiant et mot de passe pour se connecter le jour du match.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Amende : 36€ aux 2 clubs en cas de récidive.

Match 19926043 D4 F BESSEY – HAUTES COTES 2 du 25/02/2018

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de BESSEY et HAUTES COTES.

S'agissant d'un bug informatique, la commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

SENIORS

REPROGRAMMATION DES MATCHS DES 3 ET 4 MARS 2018

Suite à l'annulation générale des journées des 3 et 4/03/2018, les matchs de D1 – D2 –D3 (journée 11) **sont remis au 29/04/2018.**

Suite à l'annulation générale des journées des 3 et 4/03/2018, les matchs suivants sont reprogrammés :

- Match 20156120 CCCO GEVREY – FCAB se jouera le 31/03/2018
- Match 19708232 D3 A FCAB – CREPAND se jouera le 02/04/2018

Si GEVREY qualifié match CCCO 8^{ème} de finale AHUY – GEVREY se jouera le 02/04/2018

Si FCAB qualifié match AHUY – FCAB remis en date ultérieure

- Match 19708386 D3 - B PLOMBIERES 2- MANLAY du 31/03/2018 se jouera le 29/04/2018 (J 11)
- Match 19708648 D3 - D FCLA – SAULON CORCELLES du 1/04/2018 se jouera le 29/04/2018 (J 11)
- Match 19708737 D4 A MVF 4 – MONTIGNY/AUBE se jouera le 11/03/2018
- Match 19925945 D4 C FCAB 2 – TIL CHATEL 2 se jouera le 11/03/2018
- Match 19925952 D4 C SACRIBAINE – MAREY 2 se jouera le 11/03/2018
- Match 19926065 D4 G ENT ETEVAUX – MPL 2 se jouera le 11/03/2018
- Match 20156126 CCCO MORVANDELLES – BELAN se jouera le 11/03/2018
- Match 20265251 CCCO ST JEAN DE LOSNE 2 – CHEVIGNY ST SR 2 se jouera le 02/04/2018
- Match 20265242 CCCO ESVO – REMILLY se jouera le 02/04/2018.

TIRAGE 1/4 DE FINALE COUPE DE CCO FERNAND BACHELARD SPORT COMM

La Commission des Compétitions a procédé au tirage au sort des 1/4 de finale de la Coupe de Côte d'Or F. BACHELARD - SPORT COMM qui aura lieu le 1^{er} Avril 2018.

*EF VILLAGES - DAIX

*LACANCHE - SAULON CORCELLES

*MANLAY - LONGVIC 2

*USSE 2 - CHENOVE

TOUS LES MATCHS PREVUS POUR LE WEEK-END DE PAQUES POURRONT SE JOUER LE SAMEDI, LE DIMANCHE OU LE LUNDI. Demande à effectuer via footclubs.

Pour Information

- ✓ Les 1/4 de finale de la Coupe Complémentaire auront lieu le 01/05/2018
- ✓ Les 1/2 finales de Coupe de Côte d'Or F. BACHELARD-SPORT COMM' et de la Coupe Complémentaire auront lieu le 10/05/2018.

CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

- Match 19708263 D3 A MVF 2 – IS/TILLE 3 du 11/03/2018 se jouera à VENAREY à 15h
- Match 19708660 D3 D TILLES FC 2 – FCLA du 11/03/2018 se jouera à VAROIS à 15h
- Match 19708687 D3 D SENNECEY LES DIJON – ASDDOM du 22/04/2018 ne peut se jouer le 29/04/2018 mais peut se jouer le week-end de PAQUES ou le 1^{er} MAI avec entente des 2 clubs.

MATCHS REMIS TERRAINS IMPRATICABLES

Comment déclarer un terrain impraticable :

• Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.

• Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officiel et confirmer par un appel téléphonique.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés

2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D2 :

MAREY – prochain match le 18/03/2018.

D3 :

FCAB : prochain match le 11/03/2018.

ESTV : prochain match le 11/03/2018.

D4 :

FCAB 2 prochain match le 11/03/2018

DAIX 3 prochain match le 14/03/2018

MVF 4 et ETEVAUX prochain match le 11/03/2018

COURRIERS

De GRESILLES FC : La Commission des Compétitions a appliqué le forfait non déclaré car l'équipe adverse et les arbitres se sont déplacés.

De MANLAY : Aucune programmation de match ne sera faite pour le week-end de PENTECOTE sauf si le club est en finale de la coupe CCO.

JEUNES

TIRAGES AU SORT DES COUPES

PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13 PITCH

GARCONS

Sont qualifiés : DFCO 2 – CHEVIGNY ST SR – JDF 21 – Ent MVF – FONTAINE LES DIJON – QUETIGNY – MARSANNAY – TILLES FC - USCD 2 – LONGVIC – JSIF – RUFFEY STE MARIE – ENT UCCF – DAIX – MPL – ASPPT DIJON 2.

Tirage au sort de l'ordre des 1ers matchs pour la Phase départemental qui aura lieu le **7 Avril 2018 à CHENOVE** :

- Match n°1 : ENT UCCF - AS QUETIGNY
- Match n°2 RUFFEY LES BEAUNE - DAIX
- Match n°3 FONTAINE LES DIJON - FC MPL

- Match n°4 TILLES FC - ENT MVF
- Match n°5 JSIF - USCD 2
- Match n°6 MARSANNAY - LONGVIC
- Match n°7 JDF 21 - DIJON ASPTT 2
- Match n°8 DFCO 2 - CHEVIGNY ST SAUVEUR

PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13 PITCH FEMININES

Tirage au sort de l'ordre des 1ers matchs pour la Phase départemental qui aura lieu le **7 Avril 2018 à CHENOVE** :

Match n°1 : BEAUNE - JSIF

Match n°2 : JSIF 2 – DUC

Match n°3 : CHENOVE - DIJON ASPTT

Match n°4 : DFCO FEM - ENT SAULON

Match n°5 : DFCO FEM 2 - ENT VILLERS

COUPE U15 D2

La commission a procédé au tirage au sort des ¼ de finale qui auront lieu **le 7/04/2018 à 15 h 00** sur le terrain du club premier nommé :

ST JEAN – MEURSAULT

ENT TART LE HAUT 2 – GEVREY 2

ENT UFCO – ENT FCCL

ST APOLLINAIRE 3 - EF VILLAGES OU ENT SAULON/CORCELLE

Le match 20156048 ENT SAULON CORCELLES - EF VILLAGES du 24/02/2018 aura lieu le lundi 02/04/2018 ou en semaine avec accord des 2 clubs avant le 02/04/2018.

FORAITS

Match 19990939 U18 D2 – A Ent FAUVERNEY – CHEVIGNY ST SR 2 du 25/02/2018

Forfait déclaré de Ent FAUVERNEY.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 pt à Ent FAUVERNEY pour en porter le bénéfice à CHEVIGNY ST SR 2.

Amende 50 €.

PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH

Plateau n°1 : Forfait déclaré de FCCL

Plateau n°2 : Forfait déclaré de JDF 21

Plateau n°7 : Forfait non déclaré de TALANT

TERRAINS IMPRATICABLES - MATCHS REPORTES du 25/02/2018

Match 19990936 U18 D2 - A Ent AUXONNE – MEURSAULT

Remis par l'arbitre.

La Commission des Compétitions remet le match à une date ultérieure.

Match 19924645 U18 D1 – A TALANT – VAL DE NORGE

Remis par l'arbitre.

La Commission des Compétitions fixe le match au 08/04/2018

REPROGRAMMATION DES MATCHS DES 3 ET 4 MARS 2018

Suite à l'annulation générale des journées des 3 et 4/03/2018, les matchs sont remis comme suit :

U18 ACCESS – U18 D1 – U18 D2 remis au 22/04/2018

U15 ACCESS - U15 D1 – D2 remis au 21/04/2018

U13 D1 - D2 – D3 remis au 21/04/2018

La Commission reprogramme les matchs ci-dessous

- **Match 20014550 ST JEAN DE LOSNE – MEURSAULT (J3) du 21/04/2018** est remis à une date ultérieure. La commission invite les deux clubs à communiquer une nouvelle date.
- **Match 19990944 U18 D2 - A Ent FAUVERNEY 2 – JSIF 3 (J2) du 31/03/2018** est remis à une date ultérieure. La commission invite les deux clubs à communiquer une nouvelle date
- **Match 19990954 U18 D2 – A Ent FAUVERNEY 2 – Ent AUXONNE (J4) du 02/04/2018** est remis à une date ultérieure. La commission invite les deux clubs à communiquer une nouvelle date.

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

- **Match 19708806 U18 ACCESS USCD – GEVREY du 10/03/2018** se jouera à 12 h 00
- **Match 19924657 U18 D1 – A MARSANNAY – FONTAINE LES DIJON du 10/03/2018** se jouera le 11/03/2018 à 10 h 00
- **Match 19990987 U18 D2 – A CHEVIGNY ST SR 2 – Ent RUFFEY STE MARIE du 11/03/2018** se jouera le 10/03/2018 à 15 h 30.
- **Match 19708996 U15 ACCESS JSIF – CHEVIGNY ST SR du 10/03/2018** se jouera à 11 h 45 à SELONGEY
- **Match 2014522 U15 D2 – B ST APOLLINAIRE 3 – JSIF 2 du 31/03/2018** se jouera à 13 h 15
- **Match 20321914 U13 D1 – C TILLES FC – DAIX du 24/03/2018** se jouera le 21/03/2018 à 16 h 00
- **Match 20321910 U13 D1 – C BEAUNE – TILLES FC du 10/03/2018** se jouera à 10 h 30
- **Match 20321867 U13 D1 – A FONTAINE LES DIJON – DFCO 2 du 12/05/2018** se jouera le 16/05/2018 à 16 h 30
- **Match 20321662 U13 D3 – C DAIX 3 – Et VITTEAUX du 24/03/2018** se jouera à 13 h 30
- **Match 20321767 U13 D2 – B DAIX 2 – Ent MVF du 10/03/2018** se jouera à 12 h 00.
- **Match 20321867 U13 D1 – A FONTAINE LES DIJON – DFCO 2 du 12/05/2018** se jouera le 16/05/2018 à 16 h 30
- **Match 20321930 U13 D1 – C FONTAINE LES DIJON 2 – DAIX** se jouera le 16/05/2018 à 16 h 30
- **Match 19991029 U18 D2 – A USSE – Ent VITEAUX du 24/02/2018 du 24/02/2018** Suite à l'accord écrit des deux clubs pour reporter la rencontre. La commission invite les deux clubs à communiquer une nouvelle date.

COURRIERS

- **De MONTIGNY/AUBE** : Les matchs U13 à domicile débiteront à 14 h 30.

TOURNOIS

UCCF :

U13 -> Samedi 14 Avril 2018

U7-U9-U11 -> Samedi 21 Avril 2018

CCOF

U7 – U9 -> Samedi 9 Juin 2018

U11 – U13 -> Dimanche 10 Juin 2018

AISEREY IZEURE

U7 – U8 – U9 – U10 – U11-> Samedi 7 Avril 2018

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U6-U7, amende 15 € à ASPTT DIJON – MVF – ST REMY – CHENOVE – SEURRE

Plateaux U10-U11, amende 15 € à ASPTT DIJON – CHENOVE x 2 – MVF – SEURRE – ST APOLLINAIRE – UCCF.

TART LE HAUT VARANGE ayant pris contact avec le secrétariat, sans retour de leur feuille avant le 15 mars, la Commission des Compétitions appliquera l'amende.

Pointage plateaux des 27 janvier et 3 février 2018 - Mise à jour au 7 mars 2018							
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES							
		U7		U9		U11	
		27-janv	03-févr	27-janv	03-févr	27-janv	IC 03 févr
ASPTT DIJON	506862	à Fontaine				à Grésilles	
CHENOVE	506867					à Grésilles	à JDF 21
MVF	553295	à Châtillon				à Epoisses	
SEURRE	540450						à Aiserey
ST APOLLINAIRE	525648						à Grésilles
ST REMY	534786		à Châtillon				
UCCF	553664						à Asfo
FEUILLES DE BILAN NON RECUES							
		U7		U9		U11	
		27-janv	03-févr	27-janv	03-févr	27-janv	IC 3 févr
CHENOVE	506867		x				
SEURRE	540450		x				
TART VARANGES	550838						x

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

FEMININES

REPROGRAMMATION DES MATCHS SUITE A L'ANNULATION GENERALE

Suite à l'annulation générale des rencontres du 5/03/2018 les matchs de championnats

- Séniors à 8 et Critérium Séniors à 8 sont reprogrammés au 26 MARS 2018
- U15 F sont reprogrammées au 21 AVRIL 2018

FORFAITS

Foot5 U18 F :

Forfaits non déclaré de DUC - LONGVIC 1 et 2

Amende 30 €.

Coupe Futsal U18 F

Forfait non déclaré de BEAUNE

Amende 30€

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

- **Match 20346912 U18 à 8 FEM Ent VILLERS LES POTS – LONGVIC 2 du 10/03/2018** se jouera à 11 h 00
- **Match 20346913 U18 à 8 FEM ENT SAULON/CORCELLES - ENT VILLERS LES POTS** se jouera le 24/03/2018 à 14 h 30 au stade de SAULON LA CHAPELLE
- **Match 20347274 U15 à 8 FEM JSIF 1 – Ent SAULON CORCELLES du 24/02/2018** se jouera le 21/04/2018.
- **Match 20329979 Critérium Féminin – B SEURRE – POUILLY EN AUXOIS du 5/03/2018** se jouera le 11/03/2018
- **Match 2 20349722 CCO à 8 DUC 2 – Ent CHASSAGNE MONTRACHET du 12/03/2018** se jouera le 15/03/2018

COURRIER

- **De SAULON CORECELLES** nous avisant que les matchs U18 à FEMININES - 2^{ème} phase se joueront à SAULON LA CHAPELLE.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : S. DA SILVA